PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

2018 - 2022

Prolongé jusqu'en 2023

Commission scolaire
de la Côte-du-Sud

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos 3

But du plan d'engagement vers la réussite 4

Encadrements légaux 4

Groupes ayant collaboré à l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite 6

Consultations menées lors de l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite 6

Contexte dans lequel évolue la commission scolaire 7

Vision et valeurs 8

Orientations, objectifs ou cibles déterminés par le ministre 9

Orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à la commission scolaire 11

Déclaration contenant les objectifs de la commission scolaire quant au niveau des services offerts et quant à leur qualité 13

Signataires du plan d'engagement vers la réussite 15

Annexe 1 16

AVANT-PROPOS

La Commission scolaire de la Côte-du-Sud est fière de présenter le premier plan d'engagement vers la réussite 2018-2022.

Résultat d'une large consultation et fruit d'une analyse approfondie de son contexte et des données relatives à la réussite des élèves, ce plan veut mobiliser les différents acteurs pour une action concertée s'appuyant sur des pratiques collaboratives.

Pour leur part, les membres du conseil des commissaires, dans le cadre de sa gouvernance de proximité, s'engagent à appuyer la mise en œuvre des valeurs qui sont celles de l'excellence, de l'équité et de bien-être et assurer une vigie dans la mise en œuvre des orientations retenues afin d'assurer une cohérence à la grandeur de l'organisation.

BUT DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

Le plan d'engagement vers la réussite repose sur une vision commune des constats et des défis à relever. Cette vision a été développée avec l'ensemble des intervenants éducatifs, avec des parents et avec des membres de la communauté. Ce plan permet de générer une mobilisation autour de la réussite des élèves et ainsi faire connaître les deux grandes orientations qui guideront les actions à la commission scolaire pour assurer la réussite éducative de tous ses élèves, jeunes et adultes.

Notons que ces orientations sont issues d'un processus de consultation qui a comme point de départ la Politique éducative du MÉES et qu'elles se déclinent en six champs d'action. Lors de l'élaboration de leur projet éducatif, les établissements seront invités, dans le respect du contexte qui leur est propre, à identifier, en lien avec des champs d'action proposés, des objectifs et des moyens locaux qui visent la réussite des élèves.

Notre prétention est que le travail dans chaque établissement, en lien avec des champs d'action collectifs, permettra à la commission scolaire d'atteindre les objectifs du plan d'engagement vers la réussite. Le tout sera plus grand que la somme de ses parties.

ENCADREMENTS LEGAUX

Le plan d'engagement vers la réussite doit respecter les dispositions législatives de la Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique.

209.1 Pour l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs, chaque commission scolaire établit un plan d'engagement vers la réussite cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère. Le plan d'engagement vers la réussite doit également, le cas échéant, répondre aux attentes signifiées en application de l'article 459.2. En outre, sa période doit s'harmoniser avec celle du plan stratégique du ministère conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3.

Ce plan, qu'elle peut actualiser au besoin, doit comporter :

1. le contexte dans lequel elle évolue, notamment les besoins de ses écoles et de ses centres, les principaux enjeux auxquels elle est confrontée ainsi que les caractéristiques et les attentes du milieu qu'elle dessert;
2. les orientations et les objectifs retenus;
3. les cibles visées au terme de la période couverte par le plan;
4. les indicateurs, notamment nationaux, utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et cibles visés;
5. une déclaration contenant ses objectifs quant au niveau des services offerts et quant à leur qualité;
6. tout autre élément déterminé par le ministre.

Dans la préparation de son plan d'engagement vers la réussite, la commission scolaire consulte notamment le comité de parents, le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, le comité consultatif de gestion, les conseils d'établissement, les enseignants et les autres membres du personnel, de même que les élèves. Le comité de parents et le comité consultatif de gestion peuvent notamment faire des recommandations portant sur ce que devrait contenir le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.

La commission scolaire transmet au ministre son plan d'engagement vers la réussite et le rend public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si la commission scolaire et le ministre en conviennent. Le plan d'engagement vers la réussite prend effet le jour de sa publication. La commission scolaire doit, lors de la séance qui suit la prise d'effet de son plan d'engagement vers la réussite, présenter à la population le contenu de ce plan. Un avis public indiquant la date, l'heure et le lieu de cette séance doit être donné à la population au moins 10 jours avant sa tenue.

459.2 Le ministre peut déterminer, pour l'ensemble des commissions scolaires ou en fonction de la situation de l'une ou de certaines d'entre elles, des orientations, des objectifs ou des cibles devant être pris en compte pour l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.

459.3 Le ministre peut prescrire à toute commission scolaire des modalités visant la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, la commission scolaire et le ministère.

Il peut en outre, à la suite de la réception du plan d'engagement vers la réussite d'une commission scolaire, lui demander d'en différer la publication à l'intérieur du délai prescrit par l'article 209.1 ou de procéder à des modifications afin que la période couverte par ce plan soit harmonisée avec celle du plan stratégique du ministère conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa. Il peut aussi faire une telle demande afin que ce plan soit cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère ou qu'il réponde aux attentes signifiées en application de l'article 459.2.

GROUPES AYANT COLLABORÉ À L'ÉLABORATION DU PLAN D'ENGAGEMENT

Des représentants des groupes suivants ont été consultés à plusieurs reprises :

- Parents
- Conseils d'établissement
- Élèves FGJ, FGA et FP
- Directions d'établissement
- Représentants du conseil des commissaires
- Cadres de service
- Organismes communautaires
- Secteur municipal-MRC
- Centres de la petite enfance
- Secteur de la santé
- Chambres de commerce
- Instances syndicales (enseignants, professionnels et personnel de soutien)

CONSULTATIONS MENÉES LORS DE L'ÉLABORATION DU PLAN D'ENGAGEMENT

Le processus d'élaboration du Plan d'engagement vers la réussite a débuté en septembre 2017. Il comprend six sessions de travail en comité consultatif de gestion (CCG) et deux consultations élargies. En novembre 2017, un questionnaire en ligne a été soumis aux groupes mentionnés à la section précédente. L'objectif poursuivi par cette première consultation était de valider la vision et les valeurs ainsi que de prioriser les enjeux de la Politique de la réussite éducative au regard du contexte particulier de la commission scolaire. Il y a eu 76 réponses à ce sondage provenant des différents groupes consultés. Quatre enjeux ont alors été identifiés comme prioritaires dans notre organisation.

En février 2018, une deuxième grande consultation a pris la forme d'une rencontre d'une demi-journée où des ateliers de travail ont permis à des équipes hétérogènes de cibler les défis de l'organisation en lien avec les quatre enjeux identifiés en première consultation. Vingt et un défis ont alors été identifiés.

Enfin, l'analyse des enjeux et des défis a permis d'élaborer deux orientations déployées en six champs d'action qui orientent les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de ce plan d'engagement vers la réussite.

Finalement, le projet de plan d'engagement vers la réussite a été présenté aux instances prévues par les encadrements légaux pour une dernière consultation avant l'adoption du projet de Plan d'engagement vers la réussite et l'envoi au ministre.

CONTEXTE DANS LEQUEL ÉVOLUE LA COMMISSION SCOLAIRE

La mission confiée à la commission scolaire par l'État est l'une des plus importantes missions publiques. Elle consiste à organiser les services éducatifs prévus par la loi, à promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, à veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves contribuant ainsi au développement social, culturel et économique de sa région.

Le territoire desservi longe le fleuve Saint-Laurent de Beaumont à Saint-Jean-Port-Joli, puis s'étend vers le sud pour couvrir les municipalités régionales de comté de Bellechasse, Montmagny et L'Islet. La Commission scolaire de la Côte-du-Sud couvre une superficie de près de 5 300 km^2.

La Commission scolaire de la Côte-du-Sud offre des services éducatifs de qualité dans 39 établissements primaires, 9 établissements secondaires, 4 centres d'éducation des adultes et 3 centres de formation professionnelle. Les services sont organisés autour de 7 pôles. Le territoire compte un centre d'études collégiales à Montmagny.

Une des réalités de la commission scolaire est le taux élevé de défavorisation sur le territoire. En effet, près de 40 % des élèves du primaire et 70 % des élèves du secondaire fréquentent une école ayant un indice de milieu défavorisé (IMSE) de 8, 9 ou 10. Ces données sont d'autant plus importantes lorsqu'elles sont comparées à l'ensemble de notre région et au réseau public.

Données provisoires (2015-2016)	Commission scolaire de la Côte-du-Sud	Région Chaudière-Appalaches	Réseau public
Primaire	39,7 %	15,9 %	30,0 %
Secondaire	68,3 %	19,3 %	29,7 %

Un deuxième enjeu consiste à maintenir une offre de services malgré la baisse de clientèle et l'étendue du territoire. La commission scolaire compte 8 établissements primaires de 30 élèves et moins alors que 8 de nos établissements secondaires ont moins de 500 élèves.

Enfin, l'analyse des données faite lors des consultations a permis de démontrer les écarts importants de réussite entre les garçons et les filles qui fréquentent nos établissements. La constante à l'effet que les garçons présentent des facteurs de vulnérabilité lorsque comparés aux filles est frappante. Qu'il s'agisse des données de l'Étude québécoise sur le développement des enfants de la maternelle (EQDEM), des résultats dans les matières de base ou des données de diplomation, les garçons accusent toujours un retard pouvant aller jusqu'à 10 points de pourcentage.

VISION ET VALEURS

La vision et les valeurs présentées ici sont en continuité avec une réflexion menée dans la foulée de la valorisation de l'école publique. Elles ont été validées auprès de nos partenaires.

VISION

La Commission scolaire de la Côte-du-Sud offre un milieu éducatif qui vise l'**excellence**, l'**équité** et le **bien-être** afin de permettre à l'élève de devenir un citoyen compétent face aux défis du 21e siècle[1].

VALEURS

Excellence
La possibilité de développer son plein potentiel selon les compétences du 21e siècle.

Équité
La possibilité de vivre des expériences d'apprentissage propres à un projet éducatif inclusif, démocratique et accessible.

Bien-être
La possibilité d'évoluer dans un milieu sain et sécurisant favorisant une santé globale (physique, mental et social).

1. *Les travaux de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud sont inspirés des compétences du 21e siècle, soit la créativité, la communication, la réflexion critique, le caractère, la collaboration et la citoyenneté (modèle du ministère de l'Éducation de l'Ontario).*

ORIENTATIONS, OBJECTIFS OU CIBLES DÉTERMINÉS PAR LE MINISTRE

En vertu de l'article 459.2 de la LIP, le ministre peut déterminer, pour l'ensemble des commissions scolaires ou en fonction de la situation de l'une ou de certaines d'entre elles, des orientations, des objectifs ou des cibles devant être pris en considération dans l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire. Pour la période couverte par le plan stratégique du ministère, soit du 1er avril 2017 au 31 mars 2022, le ministre a déterminé les deux orientations suivantes dont les commissions scolaires doivent tenir compte dans leur plan d'engagement vers la réussite :

- **Contribuer à rehausser et maintenir les compétences en littératie de la population adulte située sur le territoire de la commission scolaire[2].**
- **Faire bouger les élèves du primaire 60 minutes par jour[3].**

2. En cohérence avec l'objectif 5 de la Politique de la réussite éducative.

3. En cohérence avec l'orientation 4 de la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir.

Les commissions scolaires doivent également intégrer cinq des sept objectifs de la Politique éducative du MÉES dans leur plan d'engagement vers la réussite :

Objectif national 2030	Cohérence	Cible intermédiaire 2022 (1)	Situation actuelle	Indicateur
Porter à 90 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification, et à 85 % la proportion de ces élèves titulaires d'un premier diplôme (DES et DEP).	Objectif 1	Porter à 84 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification.	78,8 % (cohorte 2008 -2009)	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans
Réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves.	Objectif 2	Garçons et filles : écart de 6,1 points pour l'ensemble des réseaux EHDAA et régulier : écart de 25,3 points pour le réseau public seulement Milieux défavorisés écart de 6,5 points pour le réseau public seulement Élèves issus de l'immigration 1re génération : écart de 3 points	Garçons et filles : écart de 10,1 points pour l'ensemble des réseaux EHDAA et régulier : écart de 34,1 points pour le réseau public seulement Écoles défavorisées écart de 8,9 points pour le réseau public seulement Élèves issus de l'immigration 1re génération : écart de 4,1 points (Cohorte 4 2008-2009)	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans
Porter à 90 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4e année du primaire, dans le réseau public.	Objectif 4	Les commissions scolaires doivent définir une cible pour 2022 à partir des données analysées à l'examen de juin 2017.	S. O.	Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4e année du primaire
Ramener à 10 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public.	Objectif 6	Ramener à 11,4 % la proportion d'élèves entrants à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public.	12,6 % (cohorte 2016-2017)	Part des élèves de 13 ans ou plus, au moment de leur entrée au secondaire (réseau public)
Faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant.	Objectif 7	Faire en sorte que 85 % des bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant.	68 % des bâtiments sont dans un état satisfaisant	Indice d'état des bâtiments du parc immobilier (2)

(1) Les cibles intermédiaires pour 2022 correspondent aux cibles du plan stratégique 2017-2022 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. La commission scolaire peut, après analyse de son contexte, déterminer une cible différente à atteindre dans son plan d'engagement vers la réussite. De plus, rien n'empêche une commission scolaire d'inscrire à son plan d'engagement vers la réussite d'autres objectifs inscrits dans le plan stratégique du ministère, si elle juge pertinent de le faire en fonction de son contexte et de ses priorités.

(2) Cet indicateur est global et limitatif. Les commissions scolaires peuvent se donner d'autres indicateurs qu'elles jugent pertinent d'utiliser pour mesurer l'atteinte de résultats plus spécifiques.

4. Dans tout le document, le terme cohorte réfère aux élèves qui entrent au secondaire l'année précisée.

ORIENTATIONS, OBJECTIFS, INDICATEURS ET CIBLES PROPRES À LA COMMISSION SCOLAIRE

Les consultations menées durant l'année scolaire 2017-2018 ont permis d'identifier 21 défis auxquels font face les acteurs de notre organisation. Il s'agit en fait de moyens pour améliorer la réussite des élèves. Deux orientations ont émergé de l'analyse de ces défis.

La première orientation est « Favoriser les pratiques professionnelles qui tiennent compte, notamment, de la réalité des garçons ». L'analyse des données démontre un écart significatif entre la réussite des filles et des garçons. Les défis identifiés lors des consultations convergent en ce sens. Ces défis sont nommés ici champs d'action. Ces champs d'action permettront d'atteindre les cibles locales et, par le fait même, les objectifs ministériels.

ORIENTATION 1 :
Favoriser les pratiques professionnelles qui tiennent compte, notamment, de la réalité des garçons

Champ d'action 1.1. Les pratiques pédagogiques, éducatives et différenciées

- Littératie pour les garçons
- Numératie
- Mode de vie physiquement actif

Champ d'action 1.2. L'évaluation au service de l'apprentissage

- Régulation de l'enseignement
- Rétroaction claire et pertinente

Champ d'action 1.3. L'environnement technologique au service de l'apprentissage

- Planification et mise en œuvre du développement de la compétence du personnel et des élèves

Champ d'action 1.4. Des transitions harmonieuses tout au long du parcours des garçons

- Partenariat école-famille-communauté dès l'entrée à l'école

La deuxième orientation est « Améliorer l'accessibilité à des services et à des parcours de formation flexibles et diversifiés ». Les défis identifiés lors des consultations convergent en ce sens. Ils témoignent de la nécessité de diversifier les parcours pour favoriser la persévérance et la réussite des garçons. Quant à l'accessibilité des services, les réalités locales diffèrent grandement, tant au niveau des besoins que des moyens.

ORIENTATION 2 :
Améliorer l'accessibilité à des services et à des parcours de formation flexibles et diversifiés

Champ d'action 2.1. Des parcours flexibles et diversifiés

- Favorisant la diplomation/qualification
- Favorisant la formation tout au long de la vie, notamment en littératie

Champ d'action 2.2. Des services accessibles en termes de coût, de mobilité et d'infrastructure

En cohérence avec la Politique éducative du MÉES, voici les objectifs qui correspondent aux orientations mentionnées à la page 11.

Orientation 1	Orientation 2	Objectifs	Situation de départ	Cible 2022
✓	✓	1. D'ici 2022, porter à 81,3 % (tous), 77,4 % (garçons) et 84 % (filles) la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification.	77 % Total 71,1 % Garçons 83,3 % Filles (cohorte 2008-2009)	81,3 % Total 77,4 % Garçons 84 % Filles (cohorte 2012-2013)
✓	✓	2. D'ici 2022, amener à 10 % l'écart de diplomation/qualification entre les garçons et les filles.	Écart de 12,2 % pour la CSCS (cohorte 2008-2009)	10 % (cohorte 2012-2013)
✓	✓	3. D'ici 2022, amener à 33 % l'écart de diplomation/qualification entre les élèves HDAA et régulier.	Écart de 40,1 points pour la CSCS (cohorte 2008-2009)	33 % (cohorte 2012-2013)
✓	✓	4. D'ici 2022, amener à 2 % l'écart de diplomation/qualification entre les écoles défavorisées et régulières.	Écart de 2,3 pour la CSCS (cohorte 2008-2009)	2 % (cohorte 2012-2013)
✓		5. D'ici 2022, porter à 89,7 % (tous), 87 % (garçons) et 92 % (filles) le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4e année du primaire.	87 % Total 83 % Garçons 92 % Filles (données internes, juin 2017)	89,7 % Total 87 % Garçons 92 % Filles (données internes, juin 2022)
✓	✓	6. D'ici 2022, ramener à 17,2 % (tous), 16,4 % (garçons) et 18 % (filles) la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire.	21,2 % Total 24,3 % Garçons 17,9 % Filles (cohorte 2016-2017, indicateurs nationaux, édition 2017)	17,2 % Total 16,4 % Garçons 17,9 % Filles (cohorte 2021-2022)
ORIENTATIONS NATIONALES ET OBJECTIF DEVANT ÊTRE PRIS EN COMPTE DANS LE PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE				
	✓	7. D'ici 2022, faire en sorte que 65 % des bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant.	44 % (septembre 2018)	65 % (septembre 2022)
	✓	Contribuer à rehausser et maintenir les compétences en littératie de la population adulte située sur le territoire de la commission scolaire. (en cohérence avec l'objectif 5 de la Politique de la réussite éducative)		
✓		Faire bouger les élèves du primaire 60 minutes par jour. (en cohérence avec l'orientation 4 de la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir)		

DÉCLARATION CONTENANT LES OBJECTIFS DE LA COMMISSION SCOLAIRE QUANT AU NIVEAU DES SERVICES OFFERTS ET QUANT À LEUR QUALITÉ

CONTEXTE

La mission confiée à la commission scolaire par l'État est l'une des plus importantes missions publiques. Elle consiste à organiser les services éducatifs prévus par la loi, à promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, à veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves contribuant ainsi au développement social, culturel et économique de sa région.

Plus de 1 500 membres du personnel de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud œuvrent quotidiennement au bien-être de plus de 8 000 élèves, jeunes et adultes, répartis sur un territoire de près de 5 300 km^2.

Dans nos 39 établissements primaires, 9 établissements secondaires, 4 centres d'éducation des adultes et 3 centres de formation professionnelle, des équipes multidisciplinaires créent des milieux éducatifs qui visent l'excellence, l'équité et le bien-être afin de permettre à l'élève de devenir un citoyen compétent face aux défis du 21^e siècle.

LES SERVICES ÉDUCATIFS

L'éducation préscolaire

- Le programme Passe-Partout est offert à tous les élèves de 4 ans et à leurs parents.
- Le programme d'éducation préscolaire 4 ans est offert à temps plein en milieu défavorisé. La mise en place du service est déterminée selon le nombre de groupes octroyés par le ministère et le nombre d'inscriptions dans chaque milieu.
- Le programme d'éducation préscolaire 5 ans est offert sur tout le territoire de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud.

L'enseignement primaire et secondaire

- L'enseignement primaire et l'enseignement secondaire sont offerts à tous les élèves inscrits à la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, conformément au Régime pédagogique et aux programmes du ministère.
- Nos établissements offrent également une variété de projets pédagogiques et d'activités parascolaires dans divers domaines (langues, sports, arts, technologie, etc.).
- La commission scolaire offre des services adaptés aux besoins des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, dont plusieurs classes d'adaptation scolaire.

Les services complémentaires et particuliers

- Nos établissements primaires mettent en place différents services qui répondent aux besoins des milieux (service de garde, surveillance du midi ou transport du midi).
- La commission scolaire organise un service de transport (matin et soir) sur l'ensemble de son territoire.
- Différents services complémentaires et particuliers peuvent être mis en place selon les besoins des élèves dans les établissements (services de soutien et d'aide à l'élève, services de vie scolaire ainsi que services de promotion et de prévention).

ENGAGEMENT QUANT À LA QUALITÉ DES SERVICES

La Commission scolaire de la Côte-du-Sud s'engage à offrir des services de qualité en tenant compte des meilleures pratiques. Elle reconnaît l'importance de l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification pour chacun de ses élèves. Pour ce faire, elle s'engage à :

- assurer des services de qualité à l'ensemble de sa clientèle;
- offrir un milieu sain et sécuritaire au sein de chacun de ses établissements;
- adapter les interventions pour répondre aux besoins des élèves;
- offrir des services pour répondre aux besoins de sa clientèle (élèves, entreprises, marché du travail);
- répartir avec équité les ressources dont elle dispose afin d'offrir des chances égales à tous;
- valoriser l'éducation, l'apprentissage, l'école publique et tous ses acteurs (élèves, personnel scolaire, parents et communauté).

Dans la prestation des services, la Commission scolaire de la Côte-du-Sud s'engage :

- à prendre des décisions dans le meilleur intérêt de l'élève;
- à offrir un accueil courtois;
- à répondre dans un délai raisonnable à toute demande formulée;
- à traiter les demandes avec rigueur, équité, impartialité et transparence;
- à respecter la confidentialité.

TRAITEMENT DES PLAINTES

La procédure d'examen des plaintes de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud doit permettre à un plaignant qui est un élève, un enfant qui reçoit un enseignement à la maison ou un parent de l'un de ceux-ci au regard des services que lui rend la commission scolaire et qui est insatisfait de porter plainte.

Toute démarche de résolution d'un différend ou de dépôt d'une plainte doit se faire dans le respect de chacune des personnes impliquées, de façon diligente, rigoureuse, impartiale et avec ouverture. Au préalable, un différend doit être porté à l'attention des personnes impliquées dans la situation problématique ou par le supérieur immédiat concerné.

À défaut d'un règlement satisfaisant, le plaignant peut s'adresser au secrétariat général de la commission scolaire au numéro suivant : 418 248-1001, poste 8427. Ultimement, le plaignant insatisfait pourra communiquer avec le protecteur de l'élève au 418 248-1001, poste 8417 ou par courriel au protecteur@cscotesud.qc.ca.

Coordonnées
Commission scolaire de la Côte-du-Sud
157, rue Saint-Louis
Montmagny (Québec) G5V 4N3

Heures d'ouverture
Du lundi au jeudi 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30
Vendredi 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h
Fermeture les deux dernières semaines du mois de juillet

Téléphone : 418 248-1001
Adresse courriel : info@cscotesud.qc.ca

SIGNATAIRES DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

Alain Grenier
Président
Commission scolaire de la Côte-du-Sud

André Chamard
Directeur général
Commission scolaire de la Côte-du-Sud

Date

Jovany Gagnon
Commissaire de la circonscription nº 1

Lise Tremblay
Commissaire de la circonscription nº 2

Bernard Therrien
Commissaire de la circonscription nº 3

Yvan Gravel
Commissaire de la circonscription nº 4

Sylvie Blouin
Commissaire de la circonscription nº 5

Mario Robitaille
Commissaire de la circonscription nº 6

Denise Caron
Commissaire de la circonscription nº 7

Carmen Nicole
Commissaire de la circonscription nº 8

Johanne Talbot
Commissaire de la circonscription nº 9

Germain Pelletier
Commissaire de la circonscription nº 10

Nathalie Côté
Commissaire de la circonscription nº 11

Normand Caron
Commissaire de la circonscription nº 12

Édith Dubé
Commissaire-parent (primaire)

Éric Gauthier
Commissaire-parent (primaire)

Martine Duquet
Commissaire-parent (secondaire)

Marie-Christine Bigot
Commissaire-parent EHDAA

ANNEXE 1

Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022

La Commission scolaire de la Côte-du-Sud est fière de présenter son premier Plan d'engagement vers la réussite. Ce plan veut mobiliser les différents acteurs du milieu pour une action concertée s'appuyant sur des pratiques collaboratives. Les orientations sont issues d'un processus de consultation qui a comme point de départ la Politique éducative du MÉES.

Voici les 6 objectifs majeurs qui seront poursuivis :

OBJECTIF 1
Porter à 81,3 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification.
Situation actuelle : 77 %

OBJECTIF 2
Amener à 10 % l'écart de diplomation/qualification entre les garçons et les filles.
Situation actuelle : 12,2 %

OBJECTIF 3
Amener à 33 % l'écart de diplomation/qualification entre les élèves en difficulté et les autres.
Situation actuelle : 40,1 %

OBJECTIF 4
Amener à 2 % l'écart de diplomation/qualification entre les écoles défavorisées et les autres.
Situation actuelle : 2,3 %

OBJECTIF 5
Porter à 89,7 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture de la 4e année du primaire.
Situation actuelle : 87 %

OBJECTIF 6
Ramener à 17,2 % la proportion d'élèves du primaire accusant un retard dans leur cheminement scolaire.
Situation actuelle : 21,2 %

Nos valeurs

EXCELLENCE
La possibilité de développer son plein potentiel selon les compétences du 21e siècle.

ÉQUITÉ
La possibilité de vivre des expériences d'apprentissage propres à un projet éducatif inclusif, démocratique et accessible.

BIEN-ÊTRE
La possibilité d'évoluer dans un milieu sain et sécurisant favorisant une santé globale (physique, mentale et sociale).

Notre vision

La Commission scolaire de la Côte-du-Sud offre un milieu éducatif qui vise l'excellence, l'équité et le bien-être afin de permettre à l'élève de devenir un citoyen compétent face aux défis du 21e siècle.

ORIENTATION 1 :
Favoriser les pratiques professionnelles qui tiennent compte, notamment, de la réalité des garçons

Champ d'action 1.1. **Les pratiques pédagogiques, éducatives et différenciées**

- Littératie pour les garçons
- Numératie
- Mode de vie physiquement actif

Champ d'action 1.2. **L'évaluation au service de l'apprentissage**

- Régulation de l'enseignement
- Rétroaction claire et pertinente

Champ d'action 1.3. **L'environnement technologique au service de l'apprentissage**

- Planification et mise en œuvre du développement de la compétence du personnel et des élèves

Champ d'action 1.4. **Des transitions harmonieuses tout au long du parcours des garçons**

- Partenariat école-famille-communauté dès l'entrée à l'école

ORIENTATION 2 :
Améliorer l'accessibilité à des services et à des parcours de formation flexibles et diversifiés

Champ d'action 2.1. **Des parcours flexibles et diversifiés**

- Favorisant la diplomation/qualification
- Favorisant la formation tout au long de la vie, notamment en littératie

Champ d'action 2.2. **Des services accessibles en termes de coût, de mobilité et d'infrastructure**

Commission scolaire de la Côte-du-Sud

SIÈGE SOCIAL
157, rue Saint-Louis
Montmagny (Québec)
G5V 4N3

Tél.: 418 248-1001
Téléc.: 418 248-9797
Tél.: 418 598-1001
418 887-1001
418 789-1001

info@cscotesud.qc.ca

cscotesud.qc.ca

Commission scolaire
de la Côte-du-Sud